

« La maltraitance des personnes âgées en Belgique : un problème dont on doit parler »



En Belgique, de nombreuses personnes âgées sont victimes de maltraitance, que ce soit chez elles ou dans des maisons de repos. Parfois, ces mauvais traitements viennent d'inconnus, mais aussi de soignants ou même de membres de leur propre famille. Ces personnes subissent des violences, de la négligence ou sont abandonnées.

Malheureusement, beaucoup de ces cas passent inaperçus. Il est temps d'en parler et d'agir pour protéger nos aînés.

Qu'est-ce que la maltraitance des personnes âgées ?

La maltraitance peut prendre plusieurs formes :

- 1.La violence physique : coups, blessures, bousculades, ou le fait d'attacher une personne sans raison médicale.
- 2.La violence psychologique : insultes, moqueries, menaces, humiliation, ou isolement forcé.
- 3.L'abus financier : vol d'argent, manipulation pour obtenir un héritage, pression pour signer des documents.
- 4.La négligence : manque de soins, manque de nourriture, absence d'aide pour l'hygiène.
- 5.La maltraitance médicale : refus de soins, administration excessive de médicaments, erreurs médicales ignorées.

Ces mauvais traitements peuvent arriver à domicile, dans une maison de repos ou dans un hôpital.

Pourquoi est-ce que cela continue ?

Beaucoup de personnes âgées n'osent pas parler de ce qu'elles subissent. Elles ont peur des représailles, peur d'être abandonnées ou peur de ne pas être crues. Parfois, elles ne se rendent même pas compte qu'elles sont victimes de maltraitance, surtout si cela dure depuis longtemps.

Les familles et les proches, eux, ne voient pas toujours les signes de maltraitance. Parfois, ils pensent qu'une personne âgée est simplement triste ou fatiguée, alors qu'il s'agit peut-être d'un signe d'abus.

Dans certaines maisons de repos et hôpitaux, le manque de personnel entraîne des négligences. Parfois, la direction minimise les problèmes pour éviter les scandales.

Comment reconnaître la maltraitance ?

Voici quelques signes qui peuvent alerter :

- La personne âgée a souvent des bleus, des blessures ou des fractures inexpliquées.
- Elle devient triste, silencieuse, ou a peur de certaines personnes.
- Elle change de comportement : elle pleure souvent, ne parle plus beaucoup ou refuse de voir du monde.
- Elle ne mange pas assez, semble mal nourrie ou déshydratée.
- Son hygiène se dégrade : elle est sale, ses vêtements sont abîmés, elle sent mauvais.
- Il y a des retraits d'argent inhabituels, ou elle donne soudainement beaucoup d'argent à quelqu'un.

Si vous remarquez ces signes chez une personne âgée, il faut en parler et agir.

Que faire si on soupçonne de la maltraitance en Belgique ?

Si vous pensez qu'une personne âgée est maltraitée, n'attendez pas ! Voici ce que vous pouvez faire :

- En parler à la famille ou aux proches, s'ils sont bienveillants.
- Contacter le service d'aide le plus proche, comme les services sociaux.
- Appeler le 1712, un numéro gratuit en Belgique qui permet de signaler les cas de maltraitance.
- Prévenir le CPAS (Centre Public d'Action Sociale) de la commune où vit la personne âgée.

- Appeler la police (101) ou les secours (112) si la personne est en danger immédiat.

Même si vous avez un doute, il vaut mieux signaler la situation. Il vaut mieux vérifier et se tromper que de laisser une personne souffrir en silence.

Pourquoi en parler sur les réseaux sociaux ?

Aujourd’hui, Internet et les réseaux sociaux permettent d’alerter et de sensibiliser les gens. Plus on en parle, plus les gens sont informés et peuvent réagir.

Les témoignages, vidéos et messages partagés sur Facebook, Instagram, TikTok ou X (Twitter) peuvent aider à faire connaître le problème.

En utilisant des hashtags comme #StopMaltraitanceSenior ou #ProtégeonsNosAînés, on peut toucher plus de monde et encourager les victimes ou les témoins à parler.

Conclusion : nous devons protéger nos aînés

Les personnes âgées ont droit au respect, aux soins et à une vie digne. Elles ont contribué à notre société et méritent d’être protégées.

Nous avons tous un rôle à jouer :

- Être attentifs aux signes de maltraitance.
- Signaler les abus aux autorités compétentes.
- En parler autour de nous et sur les réseaux sociaux.

Ne restons pas silencieux. Agissons ensemble pour protéger nos aînés !

D.Ali